

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°315/PR/MEF

portant création du Secrétariat Général
du Ministère de l'Economie et des Finances

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la création
des secrétariats généraux des ministères ;
Sur la proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

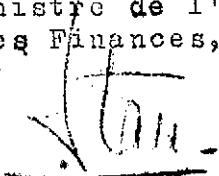
Article 1er - Il est créé au Ministère de l'Economie et des Finances
un Secrétariat Général Permanent régi par le décret N°238/PR du 17 août
1968 susvisé.

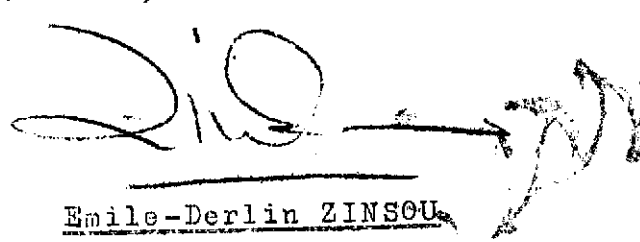
Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 17 Octobre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,


Stanislas KPOGNON


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - MEF 6 - CS 6
Ministères 9 - SGM 9 - SGG 4 - IAA 1
SGIR 1 - Gde Chanc. 1 - DCCT 1 -
DEP 2 - Dtion Stat. 2 - DGAJL 2 -
DN 1 - Trésor 4 - DB-CF-DC-Solde-DI 5
SGMEF 4 - JORD 1.